



**Commission wallonne pour l'Énergie
- CWaPE -**

Route de Louvain-La-Neuve, 4 boîte 12
5001 BELGRADE

Groupe de travail du 10 décembre 2015 relatif à la méthodologie tarifaire 2018-2022

Participants :

Antoine Thoreau	Directeur	CWaPE	Antoine.thoreau@cwape.be
Fanny Geerts	Conseillère	CWaPE	Fanny.geerts@cwape.be
Géraldine Grosjean	Conseillère	CWaPE	Geraldine.grosjean@cwape.be
Véronique Vanderbeke	Secrétaire de direction	CWaPE	v.vanderbeke@cwape.be
Pauline Winand	Conseillère	CWaPE	p.winand@cwape.be
Christophe Calomme	Conseiller	CWaPE	c.calomme@cwape.be
Jacques Glorieux	Directeur	Inter Régies	Jacques.glorieux@inter-regies.be
Benoît Bodart	Comptable	AIEG	Benoit.bodart@aieg.be
Murielle Coheur	Contrôle gestion	RESA	Murielle.coheur@nethys.be
Christophe Courcelle	Responsable Public Affairs	ORES	Christophe.courcelle@ores.net
Frédéric Marijsse	Finances	ORES	Frederic.marijsse@cwape.be
Patrick Druylans	Responsable financier	REW	Patrick.druylans@grdwavre.be
Pierre Guérin	Responsable administratif	AIESH	guerin@aiesh.be
Pascal Visée	Comptable	AIESH	vissee@aiesh.be

Ordre du jour

- 1. Suivi des actions**
- 2. Tarifs de transport**
- 3. Proposition de la CWaPE sur la typologie des coûts**
- 4. Grilles tarifaires : Commentaires des GRD**

1. Suivi des actions

Actions échues

Thème	Acteurs	Action	Deadline	Statut
BC Atrias	RESA/PBE	Envoi BC	23.10.2015	Manque PBE et Gaselwest
	CWaPE	Validation d'un budget spécifique par GRD	Q1 2016	Attente scope final Atrias Attente AGW OSP
Tarifs transport	GRD	Envoyer note explicative sur conversion des tarifs	09.11.2015	Gaselwest non reçu
Projets spécifiques	GRD	Communiquer des exemples de projets spécifiques	10.11.2015	Manque ORES et RESA
Note structure tarifaire	GRD	Envoi réponses aux questions de la note	07/12/2015	
Note structure tarifaire	GRD	Présentation commentaires au GT	08/12/2015	

Actions en cours

Thème	Acteurs	Action	Deadline
Revenu autorisé	ORES	Transmettre aux participants du GT une proposition des principes pour établir le RA initial	05/01/2016
Revenu autorisé	Tous les GRD	Transmettre à la CWaPE une note explicative des facteurs influençant la masse salariale et une prévision de son évolution jusqu'à 2022	05/01/2016
Marge bénéficiaire	Tous les GRD	Transmettre à la CWaPE une liste mise à jour au 31/12/2015, des emprunts qui auront toujours cours durant la période régulatoire 2018-2022.	05/01/2016
Marge bénéficiaire	Tous les GRD	Transmettre à la CWaPE une proposition commune de taux d'amortissement pour les compteurs intelligent et la fibre optique	05/01/2016
Marge bénéficiaire	ORES, RESA	Partager avec la CWaPE les éléments chiffrés relatifs aux paramètres de la formule du CPMC dont ils disposent	05/01/2016

Antoine Thoreau précise que sans business case Atrias, il n'y aura pas de budget attribué.

La présentation des GRD et l'envoi des réponses aux questions sur la structure tarifaire sont reportée au GT du 12 janvier.

Les échéances suivantes sont adaptées :

- Les propositions sur les principes d'établissement du revenu initial sont reportées au 12/01/2016.
- Le reste est reporté au 1/02/2016.

2. Tarifs de transport

La CWaPE fait la proposition suivante :

Afin de procéder à l'approbation de l'ensemble des tarifs de refacturation des coûts de transport, des surcharges et de la cotisation fédérale lors du Comité de Direction du 14 janvier 2016, le calendrier d'approbation des tarifs de transport 2016 serait donc modifié comme suit :

Echéance	Action
04/12/2015	Publication des tarifs Elia approuvés par la CREG
14/12/2015	Dépôts des propositions tarifaires « transport » des GRD auprès de la CWaPE (incluant les montants des surcharges 2015)
6/01/2016	Mise à jour des tarifs de refacturation des surcharges et cotisation fédérale sur base des valeurs 2016
14/01/2016	Décision d'approbation ou de refus des propositions tarifaires des GRD
01/02/2016	Entrée en vigueur nouveaux tarifs de transport 2016

Ces tarifs entreraient, dès lors, en vigueur à **partir du 1er février 2016** et les GRD continueraient d'appliquer les tarifs de l'année 2015 pendant le mois de janvier 2016.

Les GRD estiment que le 14/12 est trop court pour remettre une proposition sur les coûts de transport. Il est convenu en séance entre les GRD et la CWaPE de la remettre pour le 4 janvier 2016 à 12h au plus tard, en ce compris alors l'adaptation des montants de la cotisation fédérale. Si cette date ne devait pas être tenable après vérification avec les équipes opérationnelles, la CWaPE demande à être informée rapidement et, le cas échéant, cela risquerait de mettre en péril l'entrée en vigueur des tarifs de transport au 1^{er} février 2016 pour le ou les GRD concernés.

Une proposition (document excel) de structure tarifaire intégrant les nouveaux éléments du tarif Elia a été envoyée aux GRD. Le document excel est parcouru en séance.

Fanny Geerts explique que, pour la nouvelle composante D Intégration du marché de l'électricité, il n'y a pas de pendant existant au niveau des codes de globalisation aujourd'hui.

Sur la somme maximum des tarifs, la CWaPE souhaite connaître l'origine de l'existence de ce plafond et les éléments qui le composent.

Christophe Courcelle et Frédéric Marijsse expliquent qu'il s'agit d'une donnée historique qui date du début des années 2000, permettant d'appliquer une dégressivité pour le tarif haute tension. Depuis, ce plafond n'a plus bougé sauf indexation. Les termes A, B, C, D sont compris dans ce plafond.

Pierre Guérin fait remarquer que, pour l'AIESH, RTE applique une composante capacitaire sur environ 30% seulement de sa facture, contrairement à ELIA.

Fanny Geerts explique que l'on pourrait revenir sur 2 termes : capacitaire et proportionnel, mais que l'on perd alors en transparence. Frédéric Marijsse pense que la structure ELIA ne peut être répliquée.

Il y a également possibilité de sommer les composantes A à D dans une seule composante ou de garder les différentes composantes.

Murielle Coheur explique que l'objectif est de ne pas modifier le système de facturation en interne.

Antoine Thoreau propose finalement de garder les composantes A, B, C, D et de distinguer les clients A1 et A2 selon les méthodes propres à chaque GRD. Le plafond de 13€ ne sera pas indexé et concerne bien les termes A, B, C, D.

Les GRD et la CWaPE conviennent de la date du 4/01/2016 pour la remise des propositions des GRD.

Antoine Thoreau demande également que les soldes passées liés aux cotisations fédérales et transport ne soient plus répercutés dans les coûts de transport. En effet, les discussions entre régulateurs, qui sont en cours actuellement, pourraient aboutir à une harmonisation et une gestion des soldes cotisation fédérale par la CREG.

3. Proposition de la CWaPE sur la typologie des coûts

Sur base des commentaires des GRD sur la typologie des coûts, la CWaPE a souhaité présenter une proposition adaptée.

Fanny Geerts présente cette nouvelle proposition. La présentation est disponible en annexe.

Achat d'énergie

Passage confidentiel

Indemnités pour retard de placement

La proposition est la suivante :

Indemnités pour retard de placement	Proposition
Valeur de référence par GRD et par période de 6 mois	Montant de l' indemnité moyenne journalière versée aux fournisseurs en cas de dépassement de délai pour le placement du C&B au cours des 6 derniers mois écoulés
Délai réglementaire	40 jours
Objectif visé pour la période réglementaire	60 jours (C&B Gaz et Electricité)
Couloir de jours autorisé par rapport à l'objectif visé	Année 1 de la période réglementaire : 50%, à savoir 90 jours Année 2 de la période réglementaire : 40%, à savoir 84 jours Année 3 de la période réglementaire : 30%, à savoir 78 jours Année 4 de la période réglementaire : 20%, à savoir 72 jours Année 5 de la période réglementaire : 10%, à savoir 66 jours
Formules appliquées	Année 1 Indemnité journalière * min [délai moyen, (60 jours * 1,5) - 40] Année 2 Indemnité journalière * min [délai moyen, (60 jours * 1,4) - 40] Année 3 Indemnité journalière * min [délai moyen, (60 jours * 1,3) - 40] Année 4 Indemnité journalière * min [délai moyen, (60 jours * 1,2) - 40] Année 5 Indemnité journalière * min [délai moyen, (60 jours * 1,1) - 40]

Murielle Coheur demande s'il s'agit de montant ex-ante ou ex-post ?

Antoine Thoreau répond que l'objectif en 2023 est d'arriver à 60 jours de délai de placement (au lieu des 40 jours prévus légalement).

Fanny Geerts complète : la valeur est budgétée ex-ante et est revue ex-post sur base de l'indemnité journalière payée (plafonnée selon le tableau ci-dessus).

OSP

La proposition a été modifiée pour tenir compte des effets volumes, l'objectif est de tendre vers un coût unique par prestation. Ce qui pourrait devenir un but en soi d'ici à la période réglementaire suivante, à savoir 2018-2022.

	Proposition initiale	Proposition adaptée
Autres OPEX liés aux OSP		
Coûts liés à EP Coûts liés au CàB, Service clientèle, fourniture à la clientèle, fonctionnement de marché, guichet unique et EP	Contrôlables	Contrôlables pour les coûts liés à : <ol style="list-style-type: none"> 1. La tenue à jour de la base de données 2. L'entretien préventif 3. L'entretien curatif 4. Autres coûts EP (reporting)
	Contrôlables	Etablissements de budgets spécifiques <ol style="list-style-type: none"> 1. L'audit quinquennal 2. Remplacement des armatures de la famille des vapeurs de mercure haute pression
	Contrôlables	Effet volume : non contrôlable Effet prix : contrôlable Coût unitaire pour les 5 catégories de coûts OSP suivantes, calculés à partir de variables de globalisation et d'hypothèses propres à la situation de chaque gestionnaire de réseau de distribution <ol style="list-style-type: none"> 1. Coûts de rechargement des CàB 2. Coûts liés à l'activité CàB 3. Coûts liés au service clientèle 4. Coûts liés au fonctionnement de marché 5. Coûts liés à la promotion d'énergie renouvelable

Jacques Glorieux demande si une harmonisation est réaliste. Antoine Thoreau répond qu'une réflexion doit être menée à ce sujet. Christophe Courcelle précise que d'un GRD à l'autre, les coûts sont calculés de manière complète ou non. Pierre Guérin ajoute que la difficulté réside dans les prestations à coûts fixes importants.

Antoine Thoreau précise que la partie fixe peut être traitée hors coût unitaire comme coût contrôlable.

L'objectif de la proposition de la CWaPE est de fixer une variable de globalisation pour chaque OSP.

Christophe Courcelle pose la question de l'application du facteur X sur ces coûts.

Antoine Thoreau répond que certains GRD sont déjà assez bas, le but est que ceux qui sont trop hauts reviennent dans des limites de coûts acceptables. Ce point doit donc encore être tranché.

Jacques Glorieux demande s'il y aura chaque fois une contre proposition pour toutes les thématiques abordés. Antoine Thoreau répond qu'il reste peu de temps et qu'il ne sera pas possible de la faire pour l'ensemble des thématiques. Par contre, la CWaPE reste disponible pour toutes discussions en groupe ou en bilatérale pour les GRD qui le souhaitent. Il invite les GRD qui souhaitent réagir sur cette thématique à la faire au groupe de travail du 12 février prochain.

4. Grilles tarifaires

La CWaPE présente sa note sur les grilles tarifaires.

La discussion sur celle-ci est reportée à la prochaine réunion.

Annexes

Présentation typologie de coûts de la CWaPE